

Programme « famille » - Partie I Données de cadrage

Indicateur n° 10 : Évolution du nombre de bénéficiaires et des montants versés au titre des trois principales allocations logement (allocation de logement social, allocation de logement familial et aide personnalisée au logement).

1^{er} sous-indicateur : Nombre de bénéficiaires.

Aide personnalisée au logement (APL)

Effectifs en milliers au 31 décembre	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2007/2000
Aide personnalisée au logement (APL)	2 797	2 751	2 707	2 636	2 586	2 567	2 482	2 496	-10,8%
dont APL location	2 318	2 318	2 324	2 303	2 304	2 321	2 276	2 312	-0,3%
dont APL accession	479	433	383	333	282	246	206	184	-61,6%

Allocation logement (AL)

Effectifs en milliers au 31 décembre	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2007/2000
Total allocation logement (AL)	3 482	3 447	3 461	3 446	3 469	3 507	3 443	3 479	-0,1%
Allocation logement à caractère familial (ALF)	1 248	1 247	1 240	1 225	1 235	1 255	1 244	1 263	1,2%
dont ALF location	911	901	894	883	904	932	933	947	4,0%
dont ALF accession	337	346	346	342	330	323	311	316	-6,2%
Allocation logement à caractère social (ALS)	2 234	2 200	2 221	2 221	2 234	2 252	2 199	2 216	-0,8%
dont ALS location	2 162	2 126	2 146	2 147	2 166	2 186	2 137	2 151	-0,5%
dont ALS accession	72	74	75	74	68	66	62	65	-9,7%
Total APL+AL	6 279	6 198	6 168	6 082	6 055	6 074	5 925	5 975	-4,8%
dont location	5 391	5 345	5 364	5 333	5 374	5 439	5 346	5 410	0,3%
dont accession	888	853	804	749	680	635	579	565	-36,4%

Source : Comptes du logement (données tous régimes).

En 2007, près de 6 millions de ménages perçoivent une aide au logement. Depuis l'année 2000, le nombre de bénéficiaires a diminué de 304 000, soit une baisse de 4,8 %. Cette évolution est la résultante de deux phénomènes :

- une réduction marquée du nombre de bénéficiaires d'une aide personnalisée au logement (APL) au titre de l'accèsion à la propriété (-295 000 bénéficiaires entre 2000 et 2007, soit -61,6 %) qui à elle seule explique la quasi-totalité de la baisse constatée ;
- une légère hausse en 2007 du nombre de bénéficiaires d'une APL au titre de la location, dans le contexte d'une relative stabilité sur la période 2000 – 2007 (-6 000, soit - 0,3 %).

La forte contraction du nombre de bénéficiaires d'une APL au titre de l'accèsion à la propriété tient à deux facteurs :

- la baisse du nombre de propriétaires accédants jusqu'en 1996 et dont les effets continuent de se diffuser malgré une relative stabilisation depuis cette date ;
- la baisse marquée depuis 2000 de la part des accédants à la propriété qui bénéficient d'une aide personnelle au logement : cette proportion est passée de 17 % en 2000 à 13 % en 2004. Cette dernière évolution s'explique notamment par la diminution de la proportion des accédants qui ont bénéficié d'un prêt à l'accèsion à la propriété (PAP) ou d'un prêt conventionné (PC). En effet, les taux d'intérêts des prêts conventionnés ne sont plus aussi avantageux que les taux des prêts proposés dans le secteur libre,

notamment depuis la création du prêt à taux zéro. Or, les PAP et PC sont les seuls prêts ouvrant droit à l'APL, les autres types de prêts n'ouvrant droit qu'à l'AL, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont moins avantageux pour les accédants.

2^{ème} sous-indicateur : Montants versés.

Aide personnalisée au logement (APL)

Montants en milliards d'euros courants	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2007/2000
Aide personnalisée au logement (APL)	5,97	5,96	6,17	6,08	6,27	6,17	6,23	6,20	3,8%
dont APL location	5,00	5,07	5,40	5,41	5,67	5,68	5,80	5,27	5,4%
dont APL accession	0,97	0,89	0,77	0,07	0,59	0,50	0,43	0,36	-62,9%

Allocation logement (AL)

Montants en milliards d'euros courants	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2007/2000
Total allocation logement (AL)	6,36	6,72	7,09	7,35	7,62	7,63	7,91	8,04	26,4%
Allocation logement à caractère familial (ALF)	2,82	3,01	3,17	3,31	3,45	3,48	3,61	3,67	30,1%
dont ALF location	2,25	2,43	2,58	2,72	2,84	2,92	3,03	3,11	38,2%
dont ALF accession	0,57	0,59	0,60	0,60	0,61	0,56	0,58	0,56	-1,7%
Allocation logement à caractère social (ALS)	3,54	3,71	3,92	4,04	4,17	4,15	4,30	4,36	23,2%
dont ALS location	3,46	3,62	3,83	3,94	4,07	4,07	4,21	4,27	23,4%
dont ALS accession	0,09	0,09	0,09	0,10	0,10	0,09	0,10	0,09	0,0%
Total APL+AL	12,33	12,68	13,26	13,43	13,89	13,80	14,14	14,24	15,5%
dont location	10,71	11,12	11,81	12,07	12,58	12,67	13,03	12,65	18,1%
dont accession	1,63	1,57	1,46	0,77	1,30	1,15	1,11	1,01	-38,0%

Source : Comptes du logement (données tous régimes).

En dépit de la réduction de 4,8 % des effectifs de bénéficiaires, les dépenses d'aide au logement ont progressé globalement de 15,5 % sur la période 2000-2007, compte tenu de la croissance des montants moyens versés. L'année 2007 voit une hausse de 0,8 % du nombre de bénéficiaires et une progression du même ordre (0,7 %) des montants versés.

L'ensemble de ces aides représente en 2007 une dépense totale de 14,2 Md€. L'ALF est entièrement financée par la branche famille via le Fonds national des prestations familiales (FNPF), les autres allocations sont cofinancées.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°10 :

Trois aides, accordées sous conditions de ressources, sont destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement :

- l'aide personnalisée au logement (APL), attribuée lorsque le logement répond à certaines caractéristiques : s'il s'agit d'un logement locatif, il doit avoir fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le bailleur ; s'il s'agit d'une opération d'accession à la propriété, celle-ci doit bénéficier d'un prêt aidé, conventionné, ou d'un prêt à l'accession sociale ;
- l'allocation de logement à caractère familial (ALF), versée aux familles ayant un ou plusieurs enfants ou personnes à charge et aux jeunes couples mariés, ne pouvant ouvrir droit à l'APL ;
- l'allocation de logement à caractère social (ALS), versée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre à l'une des deux autres prestations de logement.

Il existe une quatrième forme d'aide, l'allocation de logement temporaire (ALT), destinée aux associations qui hébergent pour de courtes périodes des personnes défavorisées, d'un montant dépendant du nombre de logements et de la capacité d'accueil. L'ALT est versée par le Fonds national d'aide au logement (FNAL) et financée pour moitié par l'Etat et pour moitié par la branche famille. Cette allocation représentait un montant de 89M€ en 2007 sur le champ CAF.